

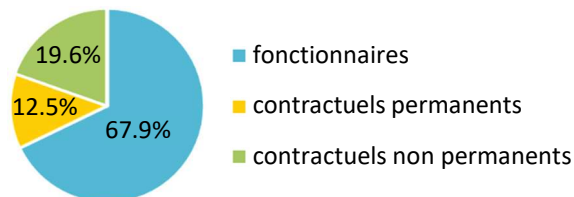
## → COMMUNE DE VILLEBON SUR YVETTE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020.

### — Effectifs

#### → 448 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 304 fonctionnaires
- > 56 contractuels permanents
- > 88 contractuels non permanents



#### → 11 % des contractuels permanents en CDI

#### → 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

#### → Précisions emplois non permanents

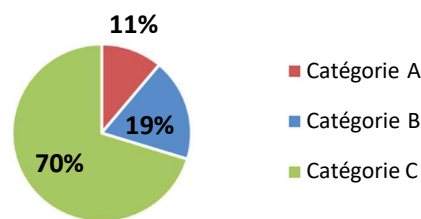
- > Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- > 11 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- > Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et 34 personnels extérieurs (association d'insertion)

### — Caractéristiques des agents permanents

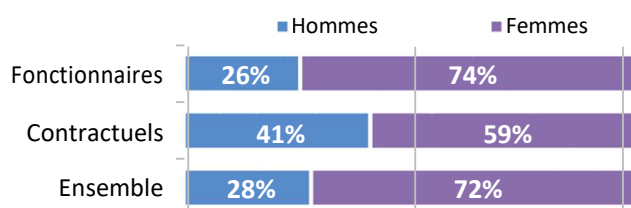
#### → Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	9%	19%
Technique	39%	41%	39%
Culturelle	9%	32%	13%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale/sociale	20%	16%	19%
Police	2%		1%
Incendie			
Animation	9%	2%	8%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### → Répartition des agents par catégorie



#### → Répartition par genre et par statut

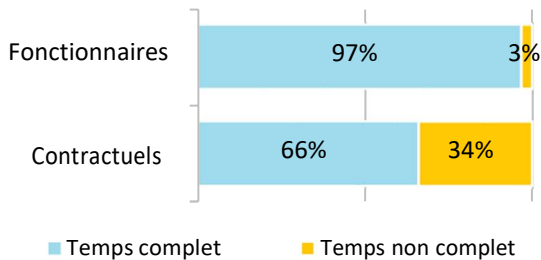


#### → Les principaux cadres d'emplois

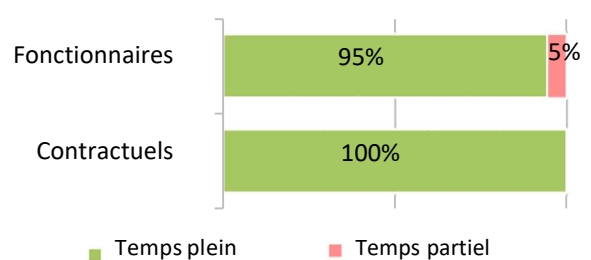
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	29%
Auxiliaires de puériculture	11%
Adjointes administratifs	10%
Agents de maîtrise	8%
Assistants d'enseignement artistique	8%

## — Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	33%	83%
Médico-sociale/sociale	2%	22%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

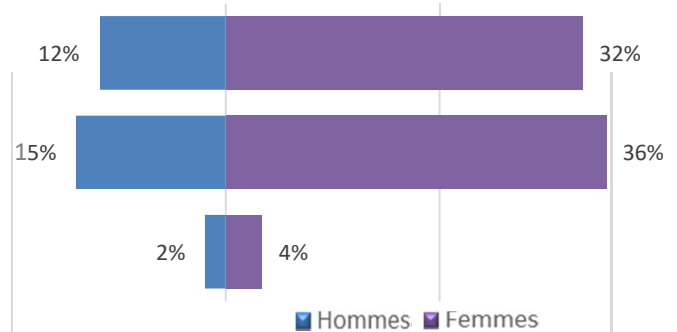
1% des hommes à temps partiel  
6% des femmes à temps partiel

## — Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,71	
Contractuels permanents	41,88	de 50 ans et +
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,49</b>	<b>de 30 à 49 ans</b>
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	36,98	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## — Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 361,29 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 283,18 fonctionnaires
- > 44,11 contractuels permanents
- > 34,00 contractuels non permanents

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	37,63 ETPR
Catégorie B	48,12 ETPR
Catégorie C	241,54 ETPR

657 547 heures travaillées rémunérées en 2020

## — Positions particulières

- > 17 agents en disponibilité
  - 13 femmes
  - 4 hommes
- > 6 agents détachés au sein de la collectivité
  - 5 détachements sur un emploi fonctionnel
  - 1 détachement dans une autre filière

## Mouvements

➔ En 2020, 34 arrivées d'agents permanents et 28 départs

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	32 %
Mise en disponibilité	21 %
Mutation	18 %
Autres cas	29 %

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Contractuels	35 %
Mutation	32 %
remplaçants	24 %
Autres cas	9 %

## Évolution professionnelle

➔ 128 avancements d'échelon et 14 avancements de grade

## Sanctions disciplinaires

➔ 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	2
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

✓ Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

✓ Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	50%

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 67,75 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>23 894 229 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>16 189 172 €</b>	➔	<b>Soit 67,75 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>10 612 690 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>831 070 €</b>
Primes et indemnités versées :	2 399 370 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	88 650 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	57 881 €		
Supplément familial de traitement :	82 988 €		
Indemnité de résidence :	205 332 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	59 396 €	47 089 €	37 637 €		29 833 €	20 986 €
Technique			40 948 €	37 343 €	29 834 €	26 333 €
Culturelle	58 117 €		37 401 €	25 861 €	24 716 €	
Sportive			39 912 €			
Médico-sociale	45 188 €				28 187 €	24 784 €
Police					36 824 €	
Incendie						
Animation			40 141 €		25 938 €	
<b>Toutes filières</b>	<b>53 513 €</b>	<b>46 572 €</b>	<b>38 718 €</b>	<b>28 684 €</b>	<b>29 240 €</b>	<b>25 515 €</b>

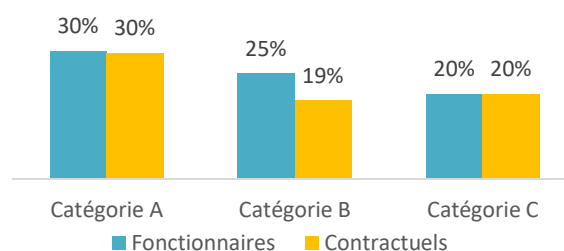
\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,61 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>22,66%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>22,19%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>22,61%</b>

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



✓ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels en 2017

✓ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

✓ 4 767 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020

✓ 207 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

### ➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ➔ En 2020, 16 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage

## Absences

⇒ En moyenne 29,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

⇒ En moyenne 3 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,84%	0,83%	4,22%	1,99%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	8,19%	0,83%	7,05%	1,99%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,57%	1,88%	7,53%	1,99%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ✓ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ✓ 40,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ✓ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

⇒ 25 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 5,58 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne 22,4 jours d'absence par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

**19 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ✓ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi permanent
  - ✓ 95 % sont fonctionnaires
  - ✓ 79 % sont en catégorie C
- ✓ 4 427 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Prévention et risques professionnels

⇒ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**  
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité  
1 conseiller de prévention

⇒ **FORMATION**  
37 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 2 306 €  
Coût par jour de formation : 62 €

⇒ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 41 029 €

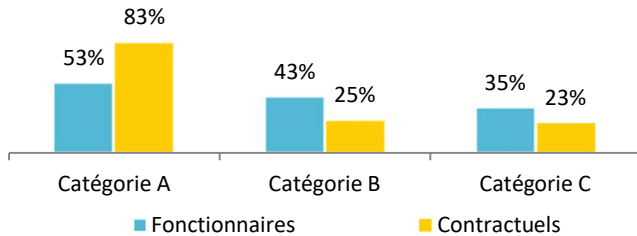
⇒ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels est en cours d'élaboration

## Formation

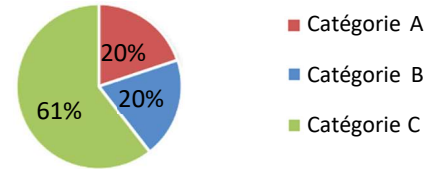
⇒ En 2020, 36,7% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



⇒ 423 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 1,2 jour par agent

⇒ 109 567 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	61 %
Autres organismes	36 %
Frais de déplacement	3 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	40%
Autres organismes	58%
Interne à la collectivité	2%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

⇒ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	2 142 €	18 697 €
Montant moyen par bénéficiaire	36 €	84 €

⇒ L'action sociale de la collectivité

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

La collectivité a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex. : restauration, chèques vacances...)

## Relations sociales

⇒ Jours de grève

- ✓ 124 jours de grève recensés en 2020

⇒ Réunions statutaires

- ✓ 5 réunions du CHSCT
- ✓ 6 réunions CT

## — Précisions méthodologiques

---

- **Formules de calcul - Taux d'absentéisme**

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

**Note de lecture :**

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

- **groupes d'absences**

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> <i>Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle</i>	<b>3. Absences Globales :</b> <i>Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*</i>
---	---	---

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)  
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

- **En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %**